

Profitable, l'exercice physique!

Le saviez-vous?

Pour 2007, vous pourriez réclamer les frais payés pour les programmes de conditionnement physique suivis par vos enfants âgés de moins de 16 ans au début de l'année. Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants permet aux parents de demander une déduction annuelle pouvant atteindre jusqu'à 500 \$ par enfant afin de les aider à couvrir les frais des programmes de conditionnement physique ou des activités sportives. En vertu des mesures législatives proposées, si l'enfant est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, et qu'il est âgé de moins de 18 ans au début de l'année, vous devriez pouvoir demander un montant additionnel de 500 \$.

Pour en savoir plus sur ce crédit d'impôt de 2007, visitez le www.arc.gc.ca/conditionphysique.

